

PRIX D'ABONNEMENT :

Un An, \$3.—Six mois, \$1.50 : payable d'Avance.

Jours de Publication : Mardi et Vendredi.

Les Abonnements datent du 1er. et de 15 de chaque mois.

On ne recevra point d'Abonnement pour moins de six mois.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion... 50 cts. Chaque insertion subséquente... 13 "

Toutes les lettres d'affaires, communications Correspondances, doivent être adressés franco au Directeur du Journal, No. 6, Rue St. Vincent.

BAS-CANADA.

Montréal, 19 Juillet 1859.

ARRIVÉE DU WESER

New-York, 16 juillet.

Le Weser, parti de Brême, le 1er, de Southampton, le 4, est arrivé ce matin.

Milner Gibson a accepté la présidence de la chambre de commerce réorganisée par Cobden.

Vienne, 3 juillet, 3 h. P.M.

Le télégramme suivant a été reçu à Vérone le 28. Les Autrichiens ont abandonné la ligne du Mincio et se sont repliés sur Vérone après avoir brûlé les ponts à Monseghano, Vallegio et Goito.

Les bandes du général Garibaldi et la division du général Cialdini manœuvrent près de la vallée de l'Adige, afin de se rendre maîtres du lac Lagarde et d'isoler Vérone du Tyrol.

Berne, 2 juillet.

Le corps de chasseurs des Alpes, fort de 5,000 hommes, est arrivé à Tirano, sous le commandement de Garibaldi lui-même.

Trieste, 2 juillet.

Aujourd'hui, 700 prisonniers de guerre ont traversé cette ville, se rendant à Mabrisona. L'archiduchesse Charlotte est sur le point d'établir un hôpital pour les soldats blessés, dans le palais de l'archiduc et de soutenir cet hôpital au moyen d'une donation annuelle de 200,000 florins.

Trieste, 3 juillet.

Un vapeur anglais, venant de Spool, annonce que, le 26 du mois dernier, des troubles ont eu lieu à Messine. Quatre vapeurs de guerre sardes étaient à Messine et trois étaient partis pour la mer Adriatique.

Berlin, 3 juillet.

Suivant une information digne de foi, on attend ce soir S. E. le Prince Windischgratz avec une mission de Vienne.

Munich, 3 juillet.

A cause du manque d'argent pour la guerre, on propose qu'une diète extraordinaire soit convoquée pour le 4 juillet.

Francfort, 2 juillet.

A l'assemblée de la diète fédérale, la proposition de la Prusse de placer un corps d'observation sur le Rhin supérieur a été presque unanimement adoptée.

Marseille, 2 juillet.

On a reçu de Naples des avis jusqu'au 28. M. Brenier, envoyé Français, a été nommé grand cordon de l'Ordre de St.-Janvier.

Le prince Ischitella et le prince Comitano ont été envoyés en Lombardie avec une mission semblable à celle dépechée à Naples par la France et la Sardaigne, par l'entremise de M. Brenier et du comte Sulino.

Des lettres de Berne, allant jusqu'au 28, affirment qu'une enquête sur les troubles de Pérouse a été ordonnée.

On a officiellement contredit le rapport de l'élargissement de prisonniers à Rome. On a publié une circulaire sur le pouvoir temporel du pape et une adresse par Sa Sainteté aux cardinaux, pour exprimer sa confiance en l'empereur des français.

On a reçu des nouvelles des Indes. La désaffection parmi les troupes européennes s'apaisait. Beaucoup de chefs rebelles marquant avaient profité de l'amnistie. Nana Sahib est encore libre.

Les malles de Calcuta de la Chine et Bombay sont arrivées le 25 juin à Marseille.

ARRIVÉE DU BORUSSIA.

New-York, 16 juillet.

Le Borussia a laissé Southampton le 4 courant. Un Te Deum a été chanté à Notre-Dame de Paris et par toute la France dimanche, le 3 pour la victoire de Solferino.

Jamais les préparations navales ont été si actives à Toulon et à Brest. Une autre division de l'armée de Lyon part pour l'Italie, et d'immenses quantités de projectiles y sont expédiées constamment.

On dit que la Prusse a donné l'assurance positive que les mesures récentes par rapport aux apprêts militaires n'ont eu aucun motif quelconque d'hostilité et que la France peut rester parfaitement tranquille sur ce point.

La confiance renaît peu-à-peu dans le commerce français.

ARRIVÉE DE L'INDIAN.

Pointe-au-Père, 17 juillet.

L'Indian est passé. Il est parti de Liverpool, le 6, à midi.

Le North Briton est arrivé à Liverpool le 5. Une dépêche privée du quartier-général datée du 3 dit :

"Ce matin, 7 heures, l'empereur a quitté Valla afin de traverser le Mincio et à établir ses quartiers généraux à Valegio. Nous ne sommes qu'à quatre lieues de Peschiera dont le siège a été commencé, il y a deux jours, par les Sardes. Le canon gronde jour et nuit dans cette direction. Ce poste avancé des Autrichiens n'est qu'à quelque distance de Villa Franca qui est occupé par un corps du maréchal Niel.

On doute fort que l'armée autrichienne accepte la bataille à cause de l'état de démoralisation et de stupeur où elle est tombée depuis la victoire de Solferino."

Vienne, 21 juillet.

On assure que les Français au nombre de 10,000 hommes ont débarqués à Lussienpiccolo. Le pont de Hierso a été détruit.

Vallegio, 4 juillet.

L'armée française assemblée par le corps du prince Napoléon opérera contre Vérone tandis qu'une partie de l'armée sarde commence le siège de Peschiera.

L'empereur des français ayant renvoyé, sans échanges les officiers prisonniers blessés, et ayant demandé un échange de prisonniers, un message autrichien est arrivé avec la nouvelle que l'empereur d'Autriche renverra aussi sans échange les prisonniers blessés des alliés, et que Sa Majesté désire aussi échanger les autres prisonniers.

Turin, 4 juillet.

L'armée sarde a investi les fortifications extérieures de Peschiera, située sur la rive droite du Mincio. Notre armée a traversé la rivière, le 30, pour investir aussi Peschiera par la rive gauche.

Berne, 5 juillet.

Les Autrichiens se sont retirés de Bornéor. Les Piémontais s'avancent vers le poste Stelion. D'autres détails de la bataille de Solferino ont été publiés.

Le correspondant du Times de Londres estime la perte des Autrichiens à 12 ou 15,000 tués et blessés. Pas de général tué, mais quatre ou 5 blessés. Plusieurs colonels et nombre d'autres officiers tués ou blessés.

La perte des Sardes a été de 49 officiers tués, 167 blessés, 642 hommes tués, 3,400 blessés et 1,250 manquant.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Les marchés sont calmes ; le blé a subi une baisse. Con cotés 93 1/2 à 93 1/4.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Les marchés sont calmes ; le blé a subi une baisse. Con cotés 93 1/2 à 93 1/4.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Les marchés sont calmes ; le blé a subi une baisse. Con cotés 93 1/2 à 93 1/4.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Les marchés sont calmes ; le blé a subi une baisse. Con cotés 93 1/2 à 93 1/4.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Les marchés sont calmes ; le blé a subi une baisse. Con cotés 93 1/2 à 93 1/4.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Les marchés sont calmes ; le blé a subi une baisse. Con cotés 93 1/2 à 93 1/4.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Les marchés sont calmes ; le blé a subi une baisse. Con cotés 93 1/2 à 93 1/4.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Les marchés sont calmes ; le blé a subi une baisse. Con cotés 93 1/2 à 93 1/4.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Les marchés sont calmes ; le blé a subi une baisse. Con cotés 93 1/2 à 93 1/4.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Les marchés sont calmes ; le blé a subi une baisse. Con cotés 93 1/2 à 93 1/4.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Les marchés sont calmes ; le blé a subi une baisse. Con cotés 93 1/2 à 93 1/4.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Les marchés sont calmes ; le blé a subi une baisse. Con cotés 93 1/2 à 93 1/4.

Le correspondant de Vienne du Times dit qu'il ne serait pas surpris que la Turquie se déclarât contre l'Autriche.

On disait que l'Empereur Napoléon retournerait à Paris vers le milieu de Juillet.

Le corps d'observation de l'Éléonore est formé sur les frontières d'Allemagne : il compte 28,000 hommes et 400 canons.

Le Leader, de Toronto, constate pour la millième fois les divisions intestines et essentielles de l'opposition actuelle :

"On attend, dit-il, d'un parti oppositionniste qu'il ait des principes clairement définis, un but ouvertement avoué et surtout l'unité d'action. Lorsqu'on peut se gagner une réputation de patriotisme en professant certaines opinions, il semble qu'il ne doit y avoir aucune difficulté à employer ce facile moyen de gloire. La position d'un parti oppositionniste a plusieurs avantages évidents. Ses membres ne sont tenus responsables d'aucun acte administratif et nullement tenus d'avoir une politique initiative en matière de législation. Ils ont au contraire le privilège de critiquer tous les actes administratifs et législatifs de leurs adversaires, pendant qu'avec un peu de prudence ils peuvent se mettre eux-mêmes aisément à l'abri de tout reproche. Malgré que les froides régions de l'Opposition aient leurs désavantages, elles offrent d'excellents moyens de recruter un parti dévoué et brisé. Cependant, on doit dire que même sous de telles circonstances, la force politique ne peut s'effectuer que par l'unité de vues. Opinions chancelantes ; manque de plans fixes et arrêtés ; diversité de tendances ; intérêts divers empêchent toujours, chaque fois qu'ils existent, une Opposition d'avoir de la force."

Passant alors en revue l'opposition actuelle, le Leader prouve, sans beaucoup de peine, que le manque d'homogénéité, et d'union y existent souverainement, et l'empêchent d'avoir un programme fixe, un but arrêté. Hier, la division existait sur la double question des Ecoles et de la Représentation basée sur la population ; aujourd'hui, elle se reproduit sur le Rappel de l'Union. Il ne faut pas aller chercher ailleurs le secret de la force de l'Administration actuelle. L'égoïsme des chefs du parti rouge, leur ambition maladroite et mal-déguisée, leurs tâtonnements en faits de principes politiques et sociaux ont rallié d'avantage les hommes de bien autour du Ministère ; on a eu raison de choisir le moins mauvais. Que l'Opposition soit honnête, sincèrement patriotique et qu'elle n'ait le bien du pays et de la morale qu'en vue, et nous promettons de beaux jours au Canada. Malheureusement, nous désespérons d'un tel résultat, tant que la Chambre sera composée comme elle est aujourd'hui, tant que la corruption souillera le serment du voteur de la ville et de la campagne.

Constater la faiblesse de la coalition Brown-Dorion est tâche facile et lucrative pour le Leader ; nous croyons qu'il agirait d'une manière plus patriotique et plus chrétienne en démontrant les effets désastreux de l'infâme association des Orangistes dont il raconte en termes pompeux les réjouissances à Toronto le 12 courant. Il ne faut que regarder et savoir griffonner pour signaler un fait : la mission du journaliste va plus loin ; elle saisit ce fait, le scrute, en recherche la cause, en fait voir les conséquences et en tire des déductions morales et pratiques. Hors de là, le journal est frivole, quand il n'est pas dangereux.

Notre estimable et catholique confrère du True Witness a fort bien saisi l'importance de ce grand devoir dans la position qu'il a toujours prise à l'égard de M. D. McGee, et qu'il vient de trancher plus décidément que jamais.

Analysant les quatre fameuses lettres de cet associé des Brown et des Dorion, le True Witness lui reproche dans son style énergique et vigoureux de vouloir la perte de la population irlandaise en essayant à tout prix de l'unir en politique au parti réformiste ou clear grit du Haut-Canada. Il lui reproche son inconstance ; car avant d'entrer à la chambre, lorsqu'il rédigeait le New-Era, M. McGee écrivait précisément contre cette même alliance, et n'hésitait pas à regarder l'Hon McDonald comme moins dangereux pour les catholiques irlandais que M. Brown.

Parmi les moyens qu'emploie M. McGee pour briser l'union politique et naturelle des deux populations catholiques française et irlandaise, il commencent elle a été faite. Or, ceci posé, reste à nous de voir si ceux qui se sont si fortement élevés contre l'inquisition ont fait relativement à elle l'application de ce principe. Ont-ils d'abord dans leurs écrits pris en considération sérieuse l'esprit du temps, les circonstances particulières, et l'ordre de choses tout-à-fait différent du nôtre ? N'ont-ils pas pris au contraire le soin constant de réunir en peu de pages ce qui se trouverait dissimulé en un grand nombre de siècles, et de peindre des couleurs les plus sombres les rigueurs quelque fois exercées par les inquisiteurs ?

Ne nous semble-t-il pas que ce fut pour eux une tâche continuelle de dévoiler au lecteur les cachots, les supplices, les tortures et les bûchers dans les temps de l'inquisition, tout en se gardant bien de lui faire voir les avantages inappréciables qu'en retirait des peuples entiers ? N'était-ce pas là, loin de vouloir convaincre par la force des raisons ou la vérité des faits, n'était-ce pas là, dis-je, exciter les passions du lecteur accoutumé à vivre dans une société où la peine de mort est vivement combattue et l'engager à s'indigner beaucoup contre les bourreaux ! N'était-ce pas enfin l'habitude à regarder le tribunal de l'inquisition comme un tribunal de tyrannie et de sang ! Mais, je vous le demande, un jugement formé de cette manière sera-t-il un jugement basé sur la justice ou sur une pleine connaissance de cause ? Evidemment non ! Il faut donc pour se prévenir contre l'ennemi étendre ses ruses plus loin et s'enquérir du bien après s'être informé des maux. Nous donc, qui marchons à la recherche de la vérité et qui n'aspireons qu'aux moyens capables de nous y conduire sûrement, écartons de notre esprit tous les préjugés, qui pourraient l'obscurcir et considérons avec une attentive impartialité dans quelles circonstances et dans quel but fut fondée l'inquisition, et si on fut en tort d'exercer contre les coupables les lois mises en vigueur sur cette matière. Quant aux actes d'intolérance, commis en dehors de cet ordre légal, je

FEUILLETON

DE L'ORDRE.

CERCLE D'UNION DE ST. HYACINTHE.

Lecture donnée par Mr. H. Cabana, à la Première Seance Publique le 3 Juillet 1859.

L'INQUISITION.

Mesdames et Messieurs,

Les vifs applaudissements qui viennent de couronner avec gloire l'heureux succès de mes confrères m'assurent d'avance vos sympathies, et cependant je dois l'avouer, je me présente à vous le cœur saisi. Je suis ému et profondément ému. La parole publique est en effet quelque chose de si grand, et si auguste et de si solennel qu'on ne saurait la faire entendre sans sentir son cœur palpitant sous les étreintes d'impressions fortes et violentes, surtout quand elle tombe des lèvres d'un jeune homme, qui n'a fait encore que quelques pas dans la route du monde, et qui s'adresse à des personnes, dont quelques unes se voient à bon droit couronnées des lauriers de la gloire et de l'honneur, juste tribut de leurs talents et de leurs travaux. Je vois en ce moment portée sur moi l'attention d'un nombreux auditoire ; je remarque sur tous les fronts choisis et distingués des intelligences d'élites, capables d'apprécier sous toutes les formes ce que l'on va dire ; je vois aussi des dames

qui tout en nous faisant l'insigne honneur d'applaudir à nos faibles efforts savent néanmoins observer avec justesse notre manière de nous exprimer. Vous concevez comme moi que tout cela est plus que suffisant pour en imposer à quiconque n'est encore qu'à ses premières armes dans la carrière littéraire, et pour l'impressionner vivement. Ce n'est donc pas sans raison que j'éprouve en ce moment ce quelque chose d'indéfinissable qu'on appelle communément émotion. J'ai donc grandement besoin de votre indulgence et de vos regards, et n'eût été mon ardent désir de ne point faire défaut à ma promesse, faite dans un de ces moments où l'on n'envisage que le bien sans songer aux nombreuses difficultés qui l'accompagnent, j'aurais pour bien longtemps encore, renoncé à l'honneur de paraître au milieu de vous, "comme orateur," Mesdames et Messieurs ; mais tenant à ma parole j'oubliai un instant mon incapacité pour ne songer qu'à mon devoir. Je tâcherai donc ce soir de vous développer quelques unes de mes idées sur l'inquisition, question de nos jours encore si "spirituellement" débattue de part et d'autre. Il faudrait, je le sais, des talents autres que les miens et une plume autrement éloquentes pour faire ressortir tous les avantages, qui en résultèrent dans son application juste et limitée au but qu'on s'était proposé en l'établissant, et pour répondre aux attaques injustes et mal fondées, qu'on ne cesse de lui faire avec tant d'acharnement. Je sais que cette tâche est de beaucoup trop difficile pour mes faibles facultés. Mais la médiocrité des talents ne doit effrayer personne, a dit DeMaistre. D'ailleurs je ne dirai rien, qui ne soit appuyé sur le témoignage de Lacordaire ou Balmès, ces deux grands génies du dix-neuvième siècle, qui semblent n'avoir été créés que pour reculer les bornes de l'intelligence. Avec eux je crois n'être pas en trop mauvaise compagnie, et je doute qu'on puisse me citer des autorités plus compétentes et qui aient apporté à l'appui de leurs

avancés des preuves aussi fortes et aussi convaincantes. Je commence donc mon discours avec confiance ; je crois, Mesdames et Messieurs, le sujet digne de votre attention. Les jours se suivent, a dit le sage, et ne se ressemblent pas. Il en est de même des siècles dans leur marche plus lente et plus majestueuse ; chacun a ses besoins particuliers. Dans chacun d'eux la société compte chaque jour de nouveaux besoins, qui échappent à tous les expédients, qu'indiquaient la sagesse et la prudence des siècles précédents ; il faut donc pour les nouvelles exigences des temps des moyens capables de les atteindre et de les satisfaire. Or, les moyens doivent être proportionnés à la fin et la fin doit toujours être noble et grande dans ses effets sur la société, c'est-à-dire produire le plus grand bien de tous. Il faut donc, avant de condamner les moyens, voir s'ils sont conformes au but, qu'on se propose, et si le but qu'on se propose, tend au bien général. Ce principe posé, je dis qu'on eut tort, et grandement tort d'incriminer si injustement et par des raisons uniquement suggérées par la passion, une institution établie par la plupart des rois catholiques d'alors, dans des circonstances difficiles et extraordinaires, dans un temps où il y avait tout à craindre pour le bien être de l'Église et de la société en général. Oui, l'inquisition dans son application juste et limitée au but qu'on s'était proposé en l'établissant fut sinon le seul, du moins le meilleur moyen de sauvegarder les intérêts religieux et politiques des nations catholiques d'alors. "L'inquisition, dit Lacordaire, fut un véritable progrès, comparée à tout ce qui avait eu lieu dans le passé." M. Bourgeois ancien ministre plénipotentiaire de la république française près de la cour d'Espagne, dit en parlant du St. Office : "J'avouerais pour rendre hommage à la vérité que l'inquisition pourrait être citée de nos jours comme un modèle d'équité." Quel aveu, Mesdames et Messieurs, quel aveu de la part d'un homme, dont les opinions sont

loin de pouvoir être suspectées, relativement à une institution qu'on ne cesse de décrier avec tant d'aigreur depuis plus d'un siècle ! Il est une règle, a dit un célèbre écrivain moderne, que l'orateur ne doit jamais perdre de vue ; c'est qu'il n'est pas permis d'exciter des mouvements de passion dans un esprit, que l'on n'a pas encore convaincu ou qui ne se trouve pas convaincu à l'avance. Il faut donc en pareil cas commencer par convaincre et non pas émouvoir. En agir autrement serait faire preuve de mauvaise foi. Voyons à présent par nous-mêmes, à la lumière de la froide raison si les accusations portées contre l'inquisition sont bien ou mal fondées. "Il est des choses, a dit Balmès, sur lesquelles on ne saurait porter un jugement sûr à moins de posséder non seulement la connaissance, mais encore un sentiment de l'époque où elles se sont réalisées, et l'inquisition est du nombre de ces dernières." Il nous faut donc pour en juger sagement, avec la plus grande impartialité, se bien pénétrer de l'esprit de l'époque et l'envisager sous toutes ses faces. Il ne faut se garder de cet emportement au premier abord des choses, qui a tant contribué aux erreurs de l'opinion sur cette importante question. Il n'y a rien au monde qui ne puisse discrediter à volonté pourvu qu'on soit de mauvaise foi. Choisissez une institution quelconque, la plus juste, la plus utile et la plus parfaite, qu'on puisse imaginer, et vous en trouverez l'histoire repoussante, hideuse et digne d'exécration, si on ne s'attache qu'à vous faire voir les maux et les inconvénients qu'elle peut occasionner sans vous démontrer d'un autre côté les avantages précieux qui peuvent en résulter. Dieu même, abstraction faite de sa sagesse, de sa justice et de sa toute puissance infinie, nous semblerait être un monstre, si nous ne considérons que les souffrances et les douleurs répandues dans un monde créé par lui et soumis à sa providence. Il faut donc pour bien apprécier une chose la considérer dans tous ses rapports et voir pourquoi et dans quelles circon-

stances elle a été faite. Or, ceci posé, reste à nous de voir si ceux qui se sont si fortement élevés contre l'inquisition ont fait relativement à elle l'application de ce principe. Ont-ils d'abord dans leurs écrits pris en considération sérieuse l'esprit du temps, les circonstances particulières, et l'ordre de choses tout-à-fait différent du nôtre ? N'ont-ils pas pris au contraire le soin constant de réunir en peu de pages ce qui se trouverait dissimulé en un grand nombre de siècles, et de peindre des couleurs les plus sombres les rigueurs quelque fois exercées par les inquisiteurs ? Ne nous semble-t-il pas que ce fut pour eux une tâche continuelle de dévoiler au lecteur les cachots, les supplices, les tortures et les bûchers dans les temps de l'inquisition, tout en se gardant bien de lui faire voir les avantages inappréciables qu'en retirait des peuples entiers ? N'était-ce pas là, loin de vouloir convaincre par la force des raisons ou la vérité des faits, n'était-ce pas là, dis-je, exciter les passions du lecteur accoutumé à vivre dans une société où la peine de mort est vivement combattue et l'engager à s'indigner beaucoup contre les bourreaux ! N'était-ce pas enfin l'habitude à regarder le tribunal de l'inquisition comme un tribunal de tyrannie et de sang ! Mais, je vous le demande, un jugement formé de cette manière sera-t-il un jugement basé sur la justice ou sur une pleine connaissance de cause ? Evidemment non ! Il faut donc pour se prévenir contre l'ennemi étendre ses ruses plus loin et s'enquérir du bien après s'être informé des maux. Nous donc, qui marchons à la recherche de la vérité et qui n'aspireons qu'aux moyens capables de nous y conduire sûrement, écartons de notre esprit tous les préjugés, qui pourraient l'obscurcir et considérons avec une attentive impartialité dans quelles circonstances et dans quel but fut fondée l'inquisition, et si on fut en tort d'exercer contre les coupables les lois mises en vigueur sur cette matière. Quant aux actes d'intolérance, commis en dehors de cet ordre légal, je

te avec force les dédains, les mots injurieux que le chef du Ministère, Mr Cartier, aurait dits contre les irlandais. Voici avec quelle force le True Witness redresse cet argument :

" Qui a représenté devant M. Cartier les Irlandais catholiques comme dépourvus de principes fixes et de toute honnêteté, et comme prêts à se vendre à n'importe quel parti sans avoir la moindre loyauté sur les principes ? Qui a fait anti-chambre chez les Ministres ; qui a offert en vente le suffrage des Irlandais catholiques, rétentant l'ivoire dans sa poche, d'abord au Procureur-Général Macdonald, et qui, rebute de ce côté, est allé offrir à M. G. Brown ? Nous répondons—M. McGee. C'est donc à M. McGee qu'il faut attribuer l'insulte grossière proférée par M. Cartier contre le corps irlandais ?

Plus loin, notre confrère cite un extrait d'un de ses articles du 25 décembre 1857 pour prouver que la conduite qu'il tient aujourd'hui a toujours été la même et n'a jamais varié, étant la conséquence de principes depuis longtemps posés et définis. Nous conseillons à la Minerve de lire cet article ; elle y verra la condamnation de ses tergiversations et de ses acrobaties actuelles. N'était-ce pas en effet la Minerve qui, à propos de ce même M. McGee, a fait il y a une semaine quelqes mois une guerre si acharnée à ce même True Witness ?

Depuis le départ de M. Daoust, le Pays a subi une transformation complète. Ce qui n'était que mal partiel il y a un an, est devenu aujourd'hui plaie générale. Des pieds à la tête, le Pays n'est que nouvelles et faits divers. Voici le commencement de son éditorial de samedi dernier :

" Une personne, habituellement bien informée, nous a assuré, jeudi dernier, que le gouverneur-général, sir Edmund Head, avait enfin été rappelé.

" Le major général Trollope est arrivé le 3 à St. Jean du Nouveau-Brunswick, pour inspecter les troupes et les ports militaires."

Et quelques lignes plus bas :

" On annonce officiellement que le contrat pour le transport à Québec des livres et articles de bureaux des divers départements du gouvernement, d'une partie de la bibliothèque et du mobilier appartenant à l'administration, a été signé. Les contracteurs sont MM. Sam. Sherwood, John Gentry et A. Manning. Leur soumission atteint le chiffre de cinq mille livres. La plus grande partie de la bibliothèque restera à Toronto, jusqu'à la translation définitive du siège du gouvernement à Ottawa, si elle a lieu ; car nous espérons encore qu'on reviendra sur une décision aussi irréfléchie que celle qui fait aujourd'hui d'Ottawa la capitale nominale du Canada.

La Minerve est partielle, parce que, dit-elle, elle est vieille. Le Pays l'est pour une autre raison ; car, il reproduit toujours M. Cauchon dans ses tirades contre nous, sans jamais souffler mot de ce que nous répondons au susdit M. Cauchon. Chacun son triste goût.

En passant, nous répéterons au Journal de Québec que nous ne voulons pas le suivre sur le terrain d'impures grossières et de falsifications où il s'est placé. Notre nom et notre dignité nous en empêchent.

JOS. ROYAL.

Nous avons lu avec plaisir le Rapport du Pénitencier Provincial pour l'année 1858, par M. Wld. Nelson, I. P. P. Il nous paraît fait avec un soin scrupuleux et après un examen attentif de l'état de cet établissement. Plusieurs suggestions que M. l'Inspecteur fait au gouvernement sur les améliorations à la bâtisse, à l'instruction, aux travaux, nous ont semblé très judicieuses.

M. Nelson aborde la question touchant la manière d'employer le temps et les forces des prisonniers. Nous avons nous-même plus d'une fois traité ce sujet dans nos colonnes ; mais c'a été plus tôt au point de vue d'économie politique, qu'à tout autre ; l'auteur le considère sous le rapport de la moralité et de l'instruction du prisonnier. Il assure, d'après sa propre expérience, que de la manière dont les choses sont actuellement conduites, il en résulte, pour le condamné une grande source de démoralisation ; et de plus, celui-ci n'y trouve aucun avantage personnel, ne pouvant apprendre parfaitement aucun métier, ni faire jamais un apprentissage de nature à le mettre plus tard en état de gagner honnêtement sa vie. " Dans la cordonnerie, par exemple, dit le Dr.

Nelson, où plus de deux cents détenus sont occupés, les prisonniers travaillent par bandes, et chacun d'eux travaille à une sorte d'ouvrage. Jamais il ne confectionne tout un soulier ou toute une botte. Son travail se borne à une partie de l'article qui se confectionne, et voilà tout. Il peut par conséquent passer tout le temps de son emprisonnement dans la cordonnerie et être libéré, sans ensuite savoir faire un soulier, et aussi ignorant du métier que lorsqu'il est entré."

Quand aux effets de démoralisation qui peuvent en résulter pour les prisonniers, voici ce que le Rapport pour l'année 1857 disait : " Ce système produit plus ou moins de démoralisation, en ce que les serviteurs des entrepreneurs encouragent les prisonniers à s'évertuer au travail, en leur donnant du tabac et d'autres choses défendues ; et leur enseignent à tromper, à déguiser, à être faux et à mépriser les règles de la prison. De cette manière, plusieurs prisonniers se familiarisent avec la déception et la fraude, et ces mauvaises qualités les suivent partout. " Ces réflexions sont très vraies, et nous souhaiterions qu'elles fussent écoutées par qui de droit et mises en pratique. Car, dans un pénitencier on ne se propose pas seulement de punir les coupables, de leur faire faire pénitence, comme semble le signifier le nom générique même qui est donné à ces établissements ; mais, de plus, la loi a un autre but non moins important et bien plus utile, celui de faire revenir les coupables, que la société a rejetés de son sein, à de meilleurs sentiments ; d'en faire des hommes de bien, dignes de devenir plus tard de bons citoyens, et de réparer par les services qu'ils rendront à leur patrie, le mal qu'ils ont pu lui causer, par leur conduite passée.

On sait de quelle manière les détenus au Pénitencier travaillent ; ils sont loués à des contracteurs, qui, moyennant un certain prix qu'ils donnent au gouvernement, ont la permission d'obtenir de ces hommes, ainsi employés à des travaux forcés, la plus grande quantité de travail qu'il est possible ; l'auteur du Rapport de 1858, considérant cette question, par rapport aux résultats qui en dérivent, dit : " On va jusqu'à se plaindre aux autorités de ce que les prisonniers ne peuvent pas se supporter elles-mêmes, ou même qu'elles ne sont point une source de profit pour l'état ; et puis, aussitôt on s'écrie que le pays est encombré des produits du travail des forçats, et l'on demande la suppression des contrats et des manufactures qu'on leur fait exploiter. En vérité, ces gens sont difficiles à contenter ! Ils s'étudient à trouver faute en tout, ils indiquent du doigt ce qu'ils appellent des erreurs, mais ils se gardent bien de se donner la peine de suggérer quelques remèdes à leurs torts imaginaires. Il ne faut donc pas tant s'étonner de voir quelques fabricants isolés tomber dans une pareille erreur, que toute une société qui se donnerait la main pour formuler de telles dénégations. Bien certainement, les consommateurs ne sauraient avoir de cause légitime pour faire chorus, vû que, par une concurrence honnête, ils ont une chance d'obtenir de meilleurs articles, et à meilleur marché, que si quelques individus favorisés de la fortune avaient seuls le monopole de tout, et leur fournissaient sans concurrence tous leurs besoins. De tels gens sont protectionnistes jusqu'à la vengeance !"

On pourrait peut-être, comme nous avons eu occasion de le dire cet hiver, employer les prisonniers à l'exploitation de nos mines de fer, et avec les produits de celles-ci à la fabrication de l'acier, qu'aucun contrat, ni aucune manufacture n'a encore entreprise ; ce serait sans doute là un moyen facile de faire taire les contracteurs et les consommateurs.

M. Nelson dans son Rapport a eu le talent de mettre sous forme de tableaux synoptiques la plupart des renseignements qui peuvent intéresser. Nous citons de préférence les suivants :

1o. Croissance Religieuse des Détenus.

Table with 2 columns: Religion and Number of converts. Includes Baptistes, Eglise d'Angleterre, Juifs, Méthodistes, Sans religion, Presbytériens, Catholiques Romains, Sectaires, Universalistes.

2o. Etat.

Table with 2 columns: Status and Number. Includes Mariés, Non mariés, Veufs, Veuves.

Le dernier tableau concerne la partie financière, et nous voyons que les dépenses se montent au 31 décembre 1858 à \$90,155,86, et les recettes par les travaux des condamnés sont évaluées à \$43,468,51. Le Pénitencier a donc payé près de la moitié de ses dépenses. Avec le temps celles-ci diminueront, considérablement dès que les frais des batisses auront disparus, tandis que les recettes augmenteront. On peut donc espérer, ainsi que le dit lui-même le Dr. Nelson, qu'avant peu d'années, cette institution vraiment utile coûtera peu ou presque rien au pays.

E. L. DE BELLEFEUILLE.

Nous commençons aujourd'hui la publication du discours prononcé à la séance publique donnée à St. Hyacinthe le 3, par M. H. Cabana. En même temps, nous sommes heureux d'annoncer qu'à la sollicitation d'un grand nombre d'amis, M. P. de la Bruère s'est décidé à mettre sa lecture en brochure ; elle est en vente à la librairie du diocèse de St. Hyacinthe, chez M. Léonard Boivin, et fait honneur aux imprimeurs Sénécal, Daniel et Cie.

Le Courrier de St. Hyacinthe a attaqué, nous ne savons pourquoi, le début de MM. Jos. Leblanc et H. Cabana. Nous félicitons ce journal de cette nouvelle marque de patriotisme et d'amour national. Le talent de ces deux Messieurs et leur incontestable succès empêcheraient-ils de dormir le rédacteur du Courrier ?

Qu'il tâche de répondre sans nous injurier. JOSEPH ROYAL.

On doit s'étonner que le Journal de l'Agriculteur n'ait pas relevé l'inexactitude dans laquelle on pourrait croire que M. Dombal est tombé, lorsqu'il conseille d'imiter la conduite qu'on tient dans les pays protestants par rapport à la culture, et dont, suivant les conclusions qu'on peut tirer de ce qu'il dit, la perfection l'emporterait de beaucoup sur celle des pays catholiques.

Il est juste de convenir d'abord que l'agriculture d'Angleterre l'emporte de beaucoup sur celle de la France par la quantité des produits ; la Hollande sous le rapport de l'agriculture peut marcher de pair avec l'Angleterre ; mais qui pourrait ne pas savoir quelle est la perfection de l'agriculture et l'abondance de ses produits dans la Belgique, où l'Angleterre a puisé les modèles propres à perfectionner sa culture ? Qui peut ne pas savoir jusqu'à quel degré de perfection cet art est arrivé dans la Toscane et la Lombardie, puisque en dépit des préjugés des anglais sous ce rapport, le célèbre Arthur Young a fait de celle de la Lombardie des éloges si flatteurs et si justement mérités ?

Collège de l'Assomption.

Le dernier jour de l'examen du Collège de l'Assomption a été embelli par la présence de Sa Grandeur, Mgr. de Montréal, et de son illustre et distingué fondateur, M. le

Dr. Meilleur qui a tant fait pour l'éducation en ce pays.

Tout s'est passé magnifiquement, nous ont raconté quelques heureux témoins oculaires. Outre la liste des prix que nous donnons plus loin, nous avons le plaisir de pouvoir donner à nos lecteurs le petit discours suivant que M. Bibaud, jeune, a adressé aux élèves :

" De séances aussi brillantes et aussi solennelles que celle-ci, vous n'en avez eu de longtemps, je pense bien. En effet, je ne saurais me rendre compte complètement de tout ce qu'il y a eu à admirer, sans attribuer de si beaux efforts à l'espérance où l'on était que Monseigneur et l'ex-surintendant de l'Instruction Publique en ce pays seraient témoins des jeux littéraires ; espoir qui n'est point trompé. C'est cet espoir qui a fait, avouez-le, que maîtres et élèves, travailleurs et paresseux, se sont mis à l'œuvre de concert, pour que ce jour fût un jour qui vint avoir son médaillon de bronze, sinon d'un métal encore plus précieux. Aussi, Monseigneur a-t-il fait preuve d'une perception et d'un tact non moins grands qu'en aucune autre occasion de sa vie, en revenant sur la décision par trop burlesque de M. le Principal, et en permettant que les paresseux aillent en vacances, aussi bien que les autres ! Je le répète, tout a été brillant et beau, instructif en même temps que récréatif ; vous avez fait tout ce qui pouvait se faire, et cependant, j'ajoute que vous n'avez rien fait de trop. Pouviez-vous moins faire en effet pour recevoir comme on doit Sa Grandeur ? tous les hommages sont dus d'abord à l'Ordinaire du diocèse, indépendamment de son mérite extraordinaire. Pouviez-vous faire moins pour accueillir un de vos principaux fondateurs ?

D'agréables souvenirs se rattachent à la présence du docteur Meilleur en ce lieu. Ces arbres que je vois autour de ce gymnase avec leur futaie orgueilleuse, et si touffus, c'est lui qui les a plantés de ses mains laborieuses. Un père ne pense pas seulement à abriter ses enfants ; il songe aussi aux améliorations somptuaires et de pur agrément. C'est pour cela que vous jouissez de ce bocage qui me rappelle celui qu'à Athènes on appelait Académie. Vous pouvez le dire d'une commune voix : Vir bonus nobis hæc otia fecit. Puissez-vous étudier longtemps à leur ombrage. Ah ! dirais-je plutôt, puisiez-vous et couler tous vos jours ! Mais quelle que soit votre destinée future, vous y reviendrez pour la plupart après la vacance afin de vous y recueillir, car Dieu a donné les études en tuition au silence, et le bosquet de l'Académie attique a été le discret témoin des premières méditations philosophiques, bosquet ou retraite dont on trouve le semblable dans les institutions claustrales depuis les jours de St. Benoît jusqu'à ceux du dernier né d'entre les anachorètes. Pour en finir, je vous renouvelle tous les souhaits qui peuvent vous faire plaisir en cette luxuriante matinée."

Le "Fashion."

Il fait vraiment plaisir de voir comment la navigation de nos fleuves et rivières se concentre entre des mains canadiennes. C'est la plus forte preuve de l'esprit d'activité, d'entreprise et de régularité en affaires de nos compatriotes. Outre la Compagnie du Richelieu, du Yamaska, outre M. Louis Perrault, outre la compagnie du Terrebonne et de l'Assomption, toutes florissantes et bien administrées, nous mentionnerons aujourd'hui le nom de notre entreprenant et favorisé concitoyen, M. David Laurent qui vient de faire acquisition de l'élegant et confortable bateau-à-vapeur Fashion.

Un premier voyage de plaisir de Montréal à Chambly a fait connaître aux amateurs de la belle nature et aux touristes combien ce bateau à vapeur est utile et offre toutes les commodités désirables. Il voyage à Chambly deux fois par semaine, les mardis et vendredis et laisse son quai à 4 h. P. M. Par un arrangement très judicieux avec la compagnie du chemin de fer, on peut passer ou revenir par le train de 10 heures à Montréal. Le prix du billet est de \$1.75, les repas compris. Pour plus d'informations voir l'annonce.

Nos lecteurs ont pu voir avec quel soin nous recommandons les bonnes Compagnies d'Assurance ; aussi, est-ce avec plaisir que nous voyons notre zèle et actif compatriote M. J. L. Brault prendre en mains deux nouvelles agences et donner au public la garantie que ces compagnies sont sûres et excellentes sous tous rapports. Le fait même que ce Monsieur les a acceptées prouve déjà assez en leur faveur, sans qu'il serait besoin d'autre chose.

Voici ce que la Minerve dit au même sujet :

Le "Park" et le "Phoenix."

Nous apprenons avec plaisir que M. Léonard Brault est revenu de son voyage à New-York, où il était allé prendre des informations particulières avant d'accepter l'agence des Compagnies d'assurance contre le feu, le Park et le Phoenix, et de l'une des meilleures compagnies d'assurances contre les risques maritimes.

M. Brault a reçu à cet égard les renseignements les plus complets et les plus sûrs ; en agissant ainsi, il a voulu satisfaire aux exigences de sa délicatesse et à la défiance d'une partie du public contre les compagnies américaines.

La compagnie du Park, dont le bureau central est à New-York, et celle du Phoenix, dont la direction est établie à Brooklyn, offrent toutes les garanties possibles. Elles donnent, l'une et l'autre, 20 0/0 par an de dividende aux actionnaires ; et M. Blydenburgh, président de la Banque de Nassau répondant de qui suit à un de ses amis à l'égard de la Cie. du Park : " J'ai le plaisir de vous informer que la compagnie est un nombre de nos meilleures, tant par son caractère que par ses conditions ; elle a été bien dirigée et a fait de très heureuses opérations. Les parts se vendent sur le marché à plus de 150 0/0 de prime."

Disons encore que les comptes, avant d'être rendus publics, sont signés et certifiés par le président, 5 directeurs et un secrétaire.

La compagnie maritime compte plus d'un million de piastres de capital, non seulement souscrit mais payé.

M. Brault est encore agent de la Cie. Provinciale : Nous avons la certitude que tous ceux qui ont donné à M. Brault un encouragement depuis 2 ans lui donneront de nouvelles preuves d'une confiance si bien justifiée par le caractère de haute probité, et le talent bien connu.

A ce qui précède, nous ajoutons que M. Brault a cessé d'être agent de la Cie d'Assurance Provinciale et tient son bureau au No. 19, rue St. François-Xavier. Les personnes qui se trouvent assurées à la Compagnie susdite pourront en s'adressant au successeur de M. Brault avoir tous les renseignements désirables à l'égard de la position de la Provinciale.

Nouvelles et Faits Divers.

Séance du Cercle d'Union de la Cité de St. Hyacinthe du 26 Juin 1859.

Président : M. J. Roy ; Officiers présents : A. Fournier, Vice-président ; et H. Cabana Secrétaire. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.

M. P. B. de la LaBruère propose, secondé M. Ed. Pelletier, que le cercle d'Union, n'ayant été fondé que pour un an soit continué à la volonté des membres—agréé.

Après quoi se font au scrutin secret les élections, après le dépouillement des votes, donnent les résultats suivants : Président : M. Iréné Boivin. Vice-Président : M. R. Fontaine, Secrétaire, Archiste, Trésorier et correspondant : M. Joseph Leblanc et M. Petrus Birs Edmond Pelletier, et Jean Victor Michon, membres du Comité de réception.

Et l'assemblée s'ajourne.

H. CABANA, S. C. d'U.

Sous peu de jours, Montréal aura le triste honneur de patroniser un Opéra, un Théâtre français et un Cirque. Cela fait peu d'honneur au caractère moral qui a toujours distingué notre population. Car dans ce moment, l'immoralité trône à la salle Nohbheimer où elle s'exhibe devant les hautes classes ; elle trône au théâtre où elle s'étale devant un peuple inaccoutumé et surpris. Quand on n'y fait pas d'indécence, on y joue des pauvretés telles que les Follies dramatiques.

Hier a eu lieu l'examen des Soudes Moette de l'Asile St. Joseph. Le compte rendu au prochain numéro.

n'ai rien à y voir, parceque je considère que ce serait procéder avec la plus grande injustice que de la rendre responsable de toutes les atrocités commises en son nom. " L'homme, a dit un de ces génies privilégiés, que l'on voit apparaître de siècle en siècle comme des flambeaux lumineux, destinés à éclairer leurs frères au milieu des ténèbres de l'ignorance, l'homme se trouve doué d'un sentiment si fort et si vil de l'excellence de la vertu, qu'il essaye de couvrir de son manteau les plus grands crimes ; serait-il raisonnable de bannir pour cela la vertu de la terre ? " D'ailleurs c'est un principe constant que plus une chose est bonne et excellente de sa nature, plus les abus qu'on peut en faire, sont grands et déplorables. Ainsi donc autre chose est de blâmer hautement une institution excellente en elle-même et où se seraient glissés quelques abus, comme il arrive toujours dans toute institution purement humaine, et autre chose est de blâmer hautement les abus qu'elle peut occasionner. C'est cette raison, qui m'engageait à vous dire il n'y a qu'un instant que pour se prémunir contre l'ennemi, il faut s'enquérir du bien après s'être informé des maux. L'inquisition ne consistait pas précisément dans les lois pénales établies contre la profession publique de l'hérésie, et en général contre les actes extérieurs destructifs de la religion. Depuis mille ans, des lois semblables existaient dans les sociétés chrétiennes. Ce serait se tromper d'une manière bien étrange que de croire que cette intolérance envers les hérétiques n'était pas en vigueur avant le temps où suivant certaines gens l'église a dégénéré de sa pureté primitive. Dès les premiers siècles de l'égglise on voit l'hérésie figurer sur les codes en qualité de péché. Constantin, le premier des empereurs chrétiens, et ses successeurs établirent un grand nombre de lois, toutes appuyées sur cette maxime que la religion, étant le premier bien des peuples, ils ont le droit de la placer sous la même protection que les biens, la vie et l'honneur des citoyens. Je ne fais

qu'enoncer ici cette maxime sans la commenter, parceque pour ne point sortir des bornes de mon sujet, je dois me restreindre à vous démontrer qu'avant les temps modernes, défende la religion par tous les moyens jugés nécessaires, passait pour principe incontestable. On a toujours cru et tout l'univers croit encore, si l'on en excepte les Etats-Unis et la Belgique où la liberté religieuse existe, qu'il ne serait pas raisonnable d'abandonner la religion, que l'on professe aux attaques des premiers venus, qui aurait assez d'esprit pour soutenir un dogme nouveau. La France même, où l'on a vu depuis près de 2 siècles tant de chauds partisans de la tolérance universelle en fait de religion, n'en est pas exempte, et c'est en ce sens que même après 1830 la cour de cassation a décidé que la charte ne donnait pas droit à qui voulait d'ouvrir un temple et de fonder une chaire religieuse. Reste donc à elle la solidarité du principe d'où est née l'inquisition. Peu importe que la pénalité en soit adoucie ; elle l'est pour toutes les autres crimes. D'ailleurs rendre une pénalité moins rigoureuse n'est pas déclarer innocent celui qui en est atteint, ni encore bien moins le déclarer libre. Voici l'idée que donne Rorrbacher de l'inquisition. " On ordonnait aux membres de l'inquisition de s'informer des personnes suspectes d'hérésie suivant la commune renommée ou par des dénégations particulières, et après que l'église avait employé contre eux les peines spirituelles sur les abandonnés au bras séculiers pour exercer sur eux les peines temporelles parceque ces nouveaux hérétiques n'étaient plus sensibles aux peines spirituelles. " Les inquisiteurs ne faisaient donc que prononcer une sentence de jury, puis qu'après avoir déclaré l'accusé apostat ou hérétique il était livré aux tribunaux civils, qui faisaient sur lui l'application de la loi, précisément ce que font aujourd'hui les juges après la déclaration des jurés. L'inquisition n'était donc qu'un tribunal chargé de s'enquérir des coupables dont la sentence était réservée

aux juges civils. Pourquoi donc tant de déclamations injustes et pleines de haines contre ce tribunal ? Qu'y-t-il donc à tant redire contre lui puisqu'il doit exister sous un nom ou sous un autre dans toute société, qui veut sa conservation ? Toute société doit en effet chercher et punir non seulement ceux qui travaillent à renverser sa constitution, mais encore ceux qui n'en violent qu'une loi, ne fut-ce que par un seul acte. Elle doit le faire puisque le négliger ce serait se détruire par elle-même. Ce serait se détruire par elle-même, puisqu'elle laisserait surgir et accroître dans son sein un poison mortel, qui finirait par corrompre et tuer tous les éléments qui la composent. Il est donc essentiel à son bonheur de réprimer sans cesse tout ce qui pourrait attenter à son bien être. Il n'est donc pas aussi injuste ni aussi cruel qu'on voudrait nous le faire croire ce tribunal chargé de dénoncer à la justice humaine après avoir employé les chatiments spirituels ceux qui par leurs fausses maximes ou par leurs doctrines perverses pouvaient alors si elles eussent dommé, renverser l'ordre social de fond en comble et le plonger dans l'anarchie et la démagogie la plus affreuse. Pour nous convaincre de ce dernier avancé nous n'avons qu'à voir un peu de quelle manière étaient traités les Manichéens, ces sectaires infâmes qui corrompaient tout la morale, le dogme, la raison et l'intelligence et contre lesquels eut d'abord à lutter l'inquisition. Au 11e siècle lorsqu'on n'appliquait point encore au crime d'hérésie la peine du feu, une exception était faite à leur égard. Du temps même des empereurs païens l'au 296, sous Diocletien et Maximien les chefs de cette secte étaient aussi condamnés à la peine du feu. Toujours donc ces sectaires ont été considérés comme de grands criminels, et les chatiments toujours été regardé comme chose nécessaire, non-seulement dans l'intérêt de la religion, mais dans l'intérêt même des mœurs et du bon ordre de la société. " L'inquisition eut ensuite à combattre con-

tre la perversité des judaïsants, c'est-à-dire des juifs qui étant convertis à la religion retombaient dans leurs anciennes erreurs. " Pourquoi donc à présent tant crier contre une institution, qui, on peut le dire pour avoir veillé au dépôt de la civilisation véritable en sauvegardant les intérêts religieux et politiques, se servait envers des hommes, qui semblaient n'avoir pour mobile de leurs actions que de renverser la base de toute moralité de même moyens, dont s'étaient déjà servi à leur égard des païens, qui avaient jugé nécessaire d'en agir ainsi pour conserver l'ordre, la paix et la tranquillité dans leur empire. Qu'y a-t-il donc de si étrange et de si criminel à ce qu'on ait employé pour réprimer l'erreur et l'empêcher de triompher sur la vérité les seuls moyens peut-être qui pouvaient faire époque cette fin. Je dis les seuls moyens, car à une époque de cruauté, après de longs siècles de bouleversements et de violences, qui avaient donné à la force brutale une prépondérance excessive, et dans un temps où les peuples étaient depuis de longs siècles habitués à la force des armes, était-il guère possible que les pouvoirs publics toujours menacés d'imminents périls, pussent en agir autrement pour consolider la tranquillité de leurs états ? Il est clair que les lois et leurs applications devaient se ressentir de l'esprit d'une pareille époque. L'inquisition eut encore à lutter contre la perversité des Judaïsants, c'est-à-dire, des Juifs, qui étant convertis à la religion, retombaient dans leurs anciennes mœurs. Sans plus de commentaire sur la conduite qu'on a tenu à leur égard je me contenterai de vous faire remarquer la disposition d'esprit de Luther, moine apostat, sur les Juifs, moins coupables qu'eux. On serait sans doute tenté de croire que le prétendu fondateur de l'indépendance de la pensée, le fougueux adversaire de ce qu'il appelait de la tyrannie des papes eut dû être attiré pour eux des sentiments les plus humains. Cependant qu'on se détrompe, il n'était pas fort loin et se-

lon toutes les apparences s'il se fut trouvé à la place de Torquada les Judaïsants ne s'en seraient pas mieux trouvés. Voici un système, au rapport de Ssekandorf l'un de ses apologistes : on aurait dû raser leurs synagogues, disait-il en parlant, non par, remarquez le bien, des Judaïsants, qui par leur méchanceté et leur vile hypocrisie excitaient à si bon droit l'indignation publique, et contre lesquels seuls sévissaient l'inquisition, mais, même des juifs ; on aurait dû détruire leur maisons leurs ôter leurs livres de l'Ancien Testament, défendre aux rabbins d'enseigner, les obliger à gagner leur vie au moyen de travaux pénibles. " Pour n'être pas trop long, je me contenterai de cette seule citation de l'opinion d'un homme que j'espère, on ne devra pas croire trop porté à soutenir les principes sur lesquels était basée l'inquisition. Ici se présente à mon esprit une remarque frappante et qu'on devrait observer à tous ceux qui se figurent que Rome a toujours été le foyer de l'intolérance ; C'est qu'alors les personnes menacées des poursuites de l'inquisition s'efforçaient de se soustraire à l'action de ce tribunal en se réfugiant à Rome, étant sûrs d'y trouver la de l'indolgence. " Je ne sais (a dit Balmès) s'il serait possible de citer à cette époque un seul inculpé qui par ses recours à Rome n'ait pas amélioré son sort ; " et ceci est tellement le cas que Beyrés a pu dire de l'inquisition de Rome sans crainte d'être démentipartout le 18e siècle attentif, qu'elle n'avait jamais signé une condamnation capitale. Voici sa phrase mot pour mot : " les exécutions à mort sont très rares soit en Espagne soit en Portugal et on n'en connaît aucun exemple à Rome. "

A Continuer.

Nous avons dans un journal anglais de cette ville : Comment éviter le danger de la tonnerre. — Durant les tempêtes accompagnées de tonnerres, les habitants d'une maison doivent se tenir aussi loin que possible des cheminées et des autres ouvertures du mur; le milieu de l'appartement est l'endroit le plus sûr.

Les matelots doivent se tenir loin des mâts, et les cultivateurs ou autres ne doivent jamais chercher refuge sous les arbres élevés. On a souvent vu des personnes frappées du tonnerre pendant qu'elles étaient assises à des fenêtres ouvertes; c'est pourquoi, dans ce cas, tout classis ou porte doit être fermée.

Nous remercions qui de droit pour l'envoi de la Notice Historiographique sur la fête célébrée à Québec le 16 juin 1859, jour du deux centième anniversaire de l'arrivée de Mgr de Montmorency-Laval en Canada. Cette relation très-intéressante et très-bien écrite a été publiée avec l'autorisation du savant Recteur de l'Université par J. C. Taché, ancien élève du séminaire de Québec et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous avons reçu aussi un joli pamphlet intitulé : — Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1859-60.

Distribution des Prix

DÉCERNÉS AUX ÉLÈVES DU COLLÈGE LAVAL. Syntaxe—Partie Française—Excellence; Prix C. Bisson, accessite M. Sigouin. Composition; prix T. Dagenais, acc C. Bisson. Thème Français; prix T. Dagenais, acc C. Bisson. Grammaire Française; Prix P. Pepin et C. Bisson, acc J. Hogue. Géographie; prix A. Bricot, acc T. Dagenais et C. Bisson. Agriculture; prix U. Chartrand, acc P. Pepin. Histoire de France; prix T. Dagenais, acc A. Bricot. Belles-Lettres; prix G. Germain et C. Bisson, acc P. Pepin. Arithmétique; 1er prix C. Bisson, 2nd P. Pepin acc J. Hogue. Application; prix J. Hogue. Partie Anglaise—Excellence; prix C. Bisson, acc U. Chartrand. Version anglaise; prix T. Dagenais, acc C. Bisson. Lecture; prix M. Sigoin et P. Chartrand, acc C. Bisson et L. Bazinet. Grammaire; prix U. Chartrand, acc P. Pepin. Manuel de Phrase; prix P. Pepin et U. Chartrand, acc P. Chartrand. Histoire d'Angleterre; prix A. Bricot, acc T. Dagenais. Éléments—Excellence; prix R. Vandandaigue. Thème Français; prix T. Cerdier. Grammaire Française; prix N. Mazurette. Géographie; prix M. Lemieux. Histoire du Canada; prix M. Lemieux. Arithmétique; 1er prix T. Cerdier, 2nd J. Guy. Version Anglaise; prix R. Vandandaigue. Manuel de Phrases; prix G. Germain.

Distribution des Prix du Collège de l'Assomption.

Philosophie—Excellence, prix Magloire Légaré. Mathématiques—1er prix Nazaire Bourgois, 2e ex æquo Maxime Leblanc et Gilbert Mireault. Physique—1er prix Isidore Ethier; 2e Joseph Héty. Astronomie—1er prix M. Légaré; 2e ex æquo Édouard Galipeault et Elie Marsolais. Architecture—1er prix M. Légaré; 2e E. Galipeault. Rhétorique—Excellence—prix Camille Caisse; acc Joseph Lippé. Vers latins—1er prix C. Caisse; 2e Philippe Bérard; 1er acc J. Lippé; 2e ex æquo Zébedée Héty. Composition latine—1er prix Wilfrid Laurier; 2e C. Caisse; 1er acc Joseph Riopelle; 2e ex æquo Joseph Marton, Isaac Dozois, P. Bérard. Discours français—1er prix C. Caisse; 2e W. Laurier; 1er acc Jos. Marier; 2e J. Lippé. Amplification anglaise—1er prix C. Caisse; 2e ex æquo J. Marier, J. Riopel; 1er acc W. Laurier; 2e Joseph Bourque. Version latine—1er prix C. Caisse; 2e ex æquo J. Lippé et W. Laurier; 1er acc J. Riopelle; 2e J. Marier. Thème latin—1er prix C. Caisse; 2e J. Riopel; 1er acc W. Laurier; 2e J. Lippé. Version anglaise—1er prix Oscar Archambeault; 2e ex æquo W. Laurier et J. Lippé; 1er acc J. Riopel; 2e C. Caisse. Thème anglais—1er prix C. Caisse; 2e W. Laurier; 1er acc J. Lippé; 2e ex æquo J. Marier et P. Bérard. Arithmétique—1er prix J. Lippé; 2e J. Marier; 1er acc C. Caisse; 2e ex æquo Alfred Larose et J. Dozois. Préceptes de Rhétorique—prix J. Lippé; acc C. Caisse. Histoire de France—prix ex æquo C. Caisse et J. Lippé; acc J. Marier. Belles-Lettres—Excellence—prix Zéphirin Mayrand; acc Louis Bonin. Vers latins—1er prix L. Bonin; 2e Alfred Grand-pré; 1er acc Z. Mayrand; 2e Siméon Robillard. Narration latine—1er prix Z. Mayrand; 2e A. Grand-pré; 1er acc Damase Archambeault; 2e ex æquo Ludger Lafortune et S. Robillard. Amplification française—1er prix Arthur Dansereau; Z. Mayrand; 1er acc A. Grand-pré. Composition anglaise—1er prix Z. Mayrand; 2e J. Gariépy; 1er acc Thomas McCarty; 2e L. Bonin. Vers français—1er Z. Mayrand; 2e A. Dansereau; 1er acc A. Grand-pré; 2e L. Lafortune. Version latine—1er prix Z. Mayrand; 2e ex æquo A. Dansereau et S. Robillard; 1er acc T. McCarty 2e Daniel Riopelle. Thème latin—1er prix Z. Mayrand; 2e L. Bonin; 1er acc ex æquo S. Robillard et J. Gariépy; 2e A. Dansereau. Version anglaise—1er prix Z. Mayrand; 2e Alphonse Gervais; 1er acc L. Bonin; 2e ex æquo S. Robillard et D. Archambeault. Thème anglais—1er prix L. Bonin; 2e S. Robillard; 1er acc T. McCarty; 2e Antoine Dansereau. Arithmétique—1er prix L. Bonin; 2e acc ex æquo Joseph Gaudet et D. Riopelle; 1er acc ex æquo T. McCarty, S. Robillard, M. Laporte, J. B. Laporte et L. Lafortune; 2e ex æquo D. Archambeault et J. Gariépy.

Préceptes de Littérature—prix L. Bonin; acc S. Robillard. Histoire d'Angleterre—prix S. Robillard; acc Z. Mayrand. Méthode et Versification—Excellence—prix T. Caisse; acc Samuel Lippé. Vers latins—1er prix ex æquo T. Caisse et S. Lippé; 2e Urgèle Poitras; 1er acc ex æquo Édouard Charbonneau et Achille Langlois; 2e Philias Mainville. Version latine—1er prix T. Caisse; 2e L. Lippé 1er acc U. Poitras; 2e Médéric Dorval. Shème latin—1er prix T. Caisse; 2e ex æquo M. Dorval et S. Lippé; 1er acc ex æquo P. Mainville et U. Poitras; 2e Auguste Chevalier. Version anglaise—1er prix T. Caisse; 2e S. Lippé; 1er acc M. Dorval; 2e P. Mainville. Thème latin—1er prix T. Caisse; 2e S. Lippé 1er acc P. Mainville; 2e M. Dorval. Art. épistolaire—1er prix M. Dorval; T. Caisse 1er acc Charles Larose; 2e P. Minville. Analyse grammaticale—1er prix T. Caisse; 2e S. Lippé; 1er acc C. Larose; 2e M. Dorval. Arithmétique—1er prix ex æquo T. Caisse et S. Lippé; 2e C. Larose; 1er acc ex æquo U. Poitras, P. Mainville et E. Charbonneau; 2e ex æquo M. Dorval et A. Langlois. Mythologie—prix S. Lippé; acc Édouard Héty. Grammaire latine—prix T. Caisse; acc E. Charbonneau. Histoire des Empereurs—prix A. Langlois; acc M. Dorval. Histoire du Canada—prix A. Langlois; acc M. Dorval. Géographie—prix ex æquo E. Charbonneau et T. Caisse; acc Ludger Chapat. Grammaire anglaise—prix A. Langlois; acc E. Charbonneau. Syntaxe—Excellence—prix Joseph Beauchamp; acc Alexandre Richardson. Version Latine—1er prix Aristide Durocher; 2e Euclide Dugas; 1er acc Sem Laporte; 2e J. Beauchamp. Thème latin—1er prix Siméon Martineau; 2e Joseph Martel; 1er acc Léon Forest; 2e J. Beauchamp. Version anglaise—1er prix E. Dugas; 2e A. Durocher; 1er acc J. Beauchamp; 2e J. Martel. Thème anglais—1er prix Géraisme Germain; 2e L. Forest; 1er acc ex æquo A. Richardson et A. Durocher; 2e Paul Cardin. Art. épistolaire—1er prix S. Laporte; 2e E. Dugas; 1er acc L. Forest; 2e J. Beauchamp. Analyse grammaticale—1er prix L. Forest; 2e ex æquo J. Martel et A. Durocher; 1er acc Joseph Ducharme; 2e Arsène Germain. Arithmétique—1er prix ex æquo J. Martel, S. Laporte et Louis Coullée; 2e ex æquo S. Martineau, J. Ducharme et P. Cardin; 1er acc ex æquo Vitalien Villeneuve, François Forest, A. Durocher, E. Dugas, L. Forest et G. Germain; 2e ex æquo Napoléon Chicoine et Tiburce Sanguis. Histoire ancienne—1er prix J. Martel; acc ex æquo L. Forest, J. Ducharme et S. Martineau. Histoire du Canada—prix ex æquo Zéphirin Rouleau et L. Coullée; acc ex æquo J. Beauchamp, J. Martel et A. Richardson. Grammaire latine—prix S. Martineau; acc ex æquo L. Coullée et J. Martel. Grammaire française—prix ex æquo S. Martineau, L. Coullée et V. Villeneuve; acc Marcel Dugas. Grammaire anglaise—prix S. Martineau; acc L. Forest. Éléments—Excellence—prix Pierre Héty; acc F. X. Léveillé. Version latine—1er prix Pepin Germain; 2e F. X. Léveillé; 1er acc François Farly; 2e Albert Ménard. Thème latin—1er prix F. X. Léveillé; 2e F. Farly; 1er acc ex æquo Pacôme Beaudry et Louis Archambeault; 2e Narcisse Moreau. Art. épistolaire—1er prix F. X. Léveillé; 2e Godefroi Lapalme; 1er acc Charles Vigneau; 2e ex æquo Édouard Gouffreau et Joseph Chagnon. Analyse grammaticale—1er prix Damase Archambeault et Désiré Chevrier; 2e Louis Louis Larose; 1er acc ex æquo Pierre Dansereau et P. Héty; 2e E. Godreau. Arithmétique—1er prix ex æquo J. Louis Thi beaudry et Olympe Marier; 2e F. X. Léveillé; 1er acc ex æquo Calixte Bonin et Charles Dansereau; 2e ex æquo P. Dansereau, D. Archambeault, Louis Larose et E. Godreau. Histoire sacrée—prix E. Godreau; acc ex æquo L. Archambeault et Alphonse Christin. Histoire du Canada—prix P. Héty; acc F. Farly. Géographie—prix L. Archambeault; acc ex æquo Louis Piché, F. Farly et Narcisse Moreau. Grammaire latine—prix ex æquo O. Marier et D. Archambeault; acc ex æquo P. Dansereau et G. Leprohon. Grammaire française—prix ex æquo L. Archambeault et Alphonse Beaudry; acc O. Marier. Lecture anglaise—prix E. Godreau; acc F. X. Léveillé. Classe française—Excellence—prix Adolphe Duperrault; acc J. B. Martel. Analyse grammaticale—1er prix A. Duperrault; 2e ex æquo Samuel Laporte et J. B. Martel; 1er acc Benjamin Vigneau; 2e Amédée Marsant. Art épistolaire—1er prix B. Vigneau; 2e A. Marsant; 1er acc François Rouleau; 2e Jules Girard. Arithmétique—1er prix Joseph Poitras; 2e ex æquo J. B. Martel et J. Girard; 1er acc Venace Gaudet; 2e Damase Gourde. Histoire du Canada—prix A. Marsant; acc B. Vigneau. Géographie—prix A. Marsant; acc J. B. Martel. Grammaire française—prix J. B. Martel; acc J. B. Martel, major. Art épistolaire (récitation)—prix ex æquo B. Vigneau et S. Laporte; acc A. Marsant. Lecture française—prix A. Marsant; acc S. Laporte. Lecture anglaise—prix B. Vigneau; acc A. Duperrault. Calligraphie—prix B. Vigneau; acc A. Duperrault.

NAISSANCE. En cette ville, le 12 courant, la dame de M. E. G. Provost M. D. un fils. Au St. Esprit, comté de Montcalm, le 15 du courant, la Dame de L. Lesage, Surintendant de l'Aqueduc de Montréal, un fils.

DÉCÈS. En cette ville, dimanche soir, après une maladie de 3 semaines, soufferte avec la résignation d'une chrétienne, Elizabeth McBride, âgée de 38 ans, épouse de Édouard Murphy, de la maison Frothingham et Workman.

En cette ville, le 13 du courant, Dame veuve Francis Cassidy, âgée de 76 ans, mère de F. Cassidy, écuyer, avocat de cette ville, et de J. L. Cassidy, écuyer, de Beaumarhais. Au bout de l'île (Repentigny) le 10 courant, à l'âge de 54 ans et 11 mois, Demoiselle Lucie Hamaud dite Deschamps. A La Rivière du Loup, (en h. n. t.), dans sa famille, Edmond Sancier, éève en philosophie au collège de Nicolet, le 12 Juillet courant.

AUX VOYAGEURS DU GOLFE. UNE LETTRE nous informe que Mr. ABRAHAM PELLETIER tient son cours raison de pension à Cacouna où il est prêt à recevoir confortablement les familles et les touristes qui visitent ces belles parties de notre nature Canadienne. 10 Jillet 1859. 39

RÉCOMPENSE. Accident au Pont Victoria. L. M. KIRKUP, jeune homme d'environ 22 ans, haut de 5 pieds 91 pouces, vigoureusement taillé, le teint coloré, les cheveux roux, est un nombre des noyés. Il portait un vêtement léger, gilet et pantalon noir, cravate noire. Toute personne qui trouvera son corps sera généralement récompensée en s'adressant, personnellement ou par lettre, à M. HODGE, Bureau des Contracteurs, Pointe St.-Charles. 19 juillet. 69

Dr. LAROCQUE, No. 14, PETITE RUE ST. JACQUES, MONTREAL. (En face de chez le Dr. Trudel.) 19 juillet. 69

J. P. CRAIG, FACTEUR DE PIANOS, 82, Rue St. Laurent, MONTREAL. M CRAIG invite les personnes qui désirent faire l'acquisition d'un bon Piano, de venir faire une visite à son Atelier, où elles en trouveront un assortiment varié qu'il vendra à des prix très réduits. 19 Juillet 1859. 69

AVIS SPÉCIAUX. JOHN HAROLD, No. 93, Rue McGill, Ayant des CHAUSSURES FAITES pour plus de \$40,000, qu'il a l'intention de convertir en ARGENT avant le mois d'Août, a résolu de REDUIRE ses PRIX sur chaque article de VINGT POUR CENT. Comme le public connaît la qualité de ses ouvrages, cette notice sera un motif suffisant pour engager l'acheteur à aller et à voir par lui-même. Qu'on se rappelle le magasin No. 92, Rue McGill, enseigne de la Botte Monstre. 24-5-59-cc-53

MANUFACTURE DE MARBRE DE Wm. CUNNINGHAM. Les plus beaux dessins en sculpture et travail de Gout sur Marbre, sont maintenant exécutés pour Monuments, orfèvements d'enclos Funèbre, aux Ateliers de Marbre de Wm. Cunningham, No. 77, Rue Bleury, à une réduction de vingt par cent. Il n'y a pas une manufacture en Canada qui ait autant de Marbres en mains pour exécuter les commandes des personnes qui veulent bien lui accorder leur patronage. 24-5-59-cc-53

EXCURSION DE PLAISIR A BERTHIER. LE VAPEUR "L'ASSOMPTION", CAPT. P. E. MAILHOT. PARTIRA du Quai Jacques-Cartier, MARDREDI le 20 du courant à 7 heures, si le temps le permet, arrêtant à Boucherville et Lavallée. PRIX DU PASSAGE: De Montréal à Berthier..... 3s. 9d. De Montréal à Lavallée..... 2s. 6d. De Montréal à Boucherville..... 1s. 3d. Il y aura une Bande de Musique à bord. 16 juillet. 68

CELEBRE EAU MINERALE DE PLANTAGENET. COIN de la PLACE D'ARMES et de la PETITE RUE ST. JACQUES. Visitez le Depot et améliorez votre santé en buvant de cette Eau. 15 juillet. 68

ASSOCIATION D'ASSURANCE "UNITY", CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, d'Angleterre. CAPITAL.....£2,500,000 Stg. Directeur dans l'Amérique B. du N. W. P. Reynolds, Ecr. Assistant-Agent,.....C. A. Brault, écuyer, Notaire. Inspecteur,.....H. M. Perrault, Ecr. Toute espèce d'affaires d'Assurances y sont transigées à des taux modérés, et à des conditions avantageuses pour le public. Cette Association, enregistrée par des actes du Parlement Anglais, statuant sur les compagnies d'Assurances, offre, par son grand capital et ses biens propres, de grandes Garanties à ses pratiques. Pertes réglées sans retard en Angleterre et immédiatement après la preuve. W. P. REYNOLDS, Directeur dans l'A. B. du N. No. 48, Rue St. François-Xavier. 1 juillet 1859. 68-64

AVIS. L'Association d'Assurance "UNITY", donne avis que C. A. BRAULT, Ecr., Notaire, à ce jour été nommé Assistant-Agent dans le Bas-Canada pour la dite Association. W. P. REYNOLDS, Directeur dans l'A. B. du N. 1 juillet 1859. 68-64

Remerciements. JE crois devoir reconnaître publiquement la promptitude avec laquelle la Compagnie d'Assurance Anglaise "Unity" dont M. W. P. Reynolds est directeur et M. C. A. Brault assistant-agent, s'est empressée de remplir son engagement envers les assurés. Pour la seconde fois cette année, la compagnie m'a payé trois ou quatre jours après l'incendie, le montant des réclamations que j'avais comme créancier des propriétés assurées. En donnant publicité à ces quelques lignes, vous obligerez, Votre serviteur, P. DOUTRE. 12 Juillet. 67

CARAU & RIVARD, AVOCATS, No. 25, Rue St. Vincent. juin 67

LE NOUVEAU MAGASIN, 292, Rue Notre-Dame. DÉPARTEMENTS ET PRIX. DOUX Pantalons de Tweed, 84 9d à 1 1/2 3d. Pantalons de drap noir, 134 9d à 2 3/4 9d. Pantalons de Tweed double, 118 3d à 2 2/4 6d. Pantalons d'été, 36 6d à 88 6d. Pantalons de Soie, 124 6d à 2 7/4 6d. Pantalons d'été, pour hommes, 58 6d à 1 1/2 6d. Tweed d'été, par verge, 18 10d à 58 9d. Drapeaux, double largeur, de 58 6d à 2 2/4 6d. Chemises bien faites, 38 9d à 68 9d. Cravates unies et de goût, 10 1/2 à 48 9d. Mesurer et tailler des Pantalons, 1s.; Vestes, 10d. Pantalons, 1s. 10 1/2. Le Tweed pour un habillement complet \$35. Collets brodés, Parasols en Soie et Satin, Visites en Soie, Marchandises de goût pour Robes, Barettes, Mouselines de Laines, Cotons jaunes, Mouchoirs de poches blancs, Chapeaux d'été pour dames, Gants de Kid d'Alexandre, Gants de fil, de soie, etc., Bas et Chaussures de bonne valeur. Les progrès rapides qu'a déjà fait ce nouveau magasin sont dus à la bonne direction où aux BAS PRIX FAITS. Si la foule continue d'augmenter, (comme c'est probable) une partie de la bâtisse devra être démolie pour agrandir le magasin. Comme le propriétaire achète dans les meilleurs marchés, prend un petit profit, et demande un seul prix, et il espère faire une bonne partie du commerce de cette ville. Toute commande expédiée sous le plus bref délai. Un bon tailleur est toujours prêt. J. IVERS, Propriétaire. 28 juin. 63

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des Commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils reçoivent des ordres pour leurs BONNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. de-55 31 mai.

SOUS PRESSE, ET à vendre AUJOURD'HUI, VENDREDI, chez les Libraires et au Bureau des Éditeurs-Imprimeurs. VIE DE ST. JEAN-BAPTISTE, Précis de la Seigneurie et Patron du peuple Canadien, en forme de Neuvaine, pour servir de préparation à la Fête. PLINGUET & LAPLANTE, 26, Rue St. Gabriel. 17 juin. 59

AVIS IMPORTANT. BOIS! BOIS!! CHARLES BLAIN, Ec., Notaire, à St. Hugues, ayant été surpris subitement par la Mort dans une entreprise considérable, la Succession offre en Vente 8,000 et quelques cents BILLOTS rendus à un Moulin poissonnant, Propriété de D. S. Ramsay, écuyer, et prêts à être Sciés. Très bonne qualité de Bois, la plus grande partie de Pin; bons Chemins, communications faciles avec les Marchés et conditions libérales. Références, Dr. PALARDY, St. Hugues. 10 mai. 49

MONTREAL ET CHAMBLÉ. 1859. Le Vapeur "Fashion". CAPT. Ls. ST. LOUIS. VOYAGERA entre Montréal et Chamblé, arrêtant à toutes les paroisses sur la Rivière Richelieu. Il laissera le Quai Jacques-Cartier TOUS les MARDIS et VENDREDIS, à 4 heures P.M. Le Vapeur "FASHION" offre toutes les commodités désirables aux voyageurs. Les Touistes, d'après des arrangements faits avec la Compagnie du Grand Tronc, peuvent partir de Montréal par le FASHION et parcourir la rivière Richelieu, se rendre au Point de Bellefleur et revenir à Montréal par les Chars—arrivant là à temps pour le convoi de dix heures. Prix du Passage, y compris les repas, le voyage en Chemin de Fer, \$1 75 cts. Les enfants voyageront à moitié prix. Billets bons pour tous les jours de la Semaine. Pour toutes autres Informations, s'adresser à Bord ou à P. LAURENT, No. 62, rue des Commissaires. 12 juillet. 67

AVIS AU COMMERCE. MR. A. ALLOUARD, Commissaire en Marchandises, 3, RUE PAVÉE ST. ANDRÉ, A PARIS, A L'HONNEUR de prélever MM. les Négociants qu'il se charge de l'achat et l'expédition de toute espèce de MARCHANDISES, dont les demandes lui sont adressées. Ses Rapports continus et directs avec les premières Fabriques et les Ouvriers Fabricans EN CHAMBRE, le mettent à même d'offrir à ses Clients des avantages réels et notables, en leur procurant les produits de PREMIERE MAIN. Toute Marchandise, achetée par son entremise, est facturée par lui à PRIX NET, moyennant une Commission fixe. S'ADRESSER POUR LES RÉFÉRENCES, A Paris, à MM. TENRE, FILS et CIE., Banquiers, 13, RUE LAFITE. A Montréal, à MM. J. B. ROLLAND & FILS, Libraires

CORRESPONDANS: A Montréal, Canada, A Québec, Québec, A St. Péterbourg, St. Péterbourg, A Trieste, Trieste, A Livourne, Livourne, A toutes les principales Villes de France. Paris, France, mai 1859. de-55

RYAN & VALLIERES DE ST. REAL, AVOCATS. Côte de la Place d'Armes, Près la Rue Craig, Montréal. 5 juillet. 65-26

MADAME VALE, MODISTE, De la Rue Regent, Londres. INFORME respectueusement les Dames de Montréal et des environs qu'elle a ouvert ses SALONS DE MODES, AU No. 262, Rue Notre-Dame, Où elle sera bien aise de fournir aux dames, qui voudront la favoriser de leur patronage, tous les articles de la ligne de son commerce; on trouvera aussi chez elle les dernières Modes de Londres, Paris et New-York. Montréal, 10 juin. ce-58

Le Jardin Botanique et Zoologique de Guibault, EST maintenant OUVERT au PUBLIC pour la saison. "FAITES ATTENTION," Pour une variété d'amusements et une GRANDE Augmentation de CURIOSITÉS, etc., etc. J. E. GUILBAULT, Directeur. 14 juin. 67

DEMANAGEMENT. LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a transporté son établissement au coin des Rues McGILL et LEMOINE. Il tiendra comme par le passé un assortiment de Harles Fautes des plus étendues, et aussi Draps, Casimires fins, Tweeds, Vesting, etc., etc., le tout dans le dernier goût. A 25 POUR CENT A MEILLEUR MARCHÉ QU'AU CUN ETABLISSEMENT. M. L. D. GAREAU. 15-4-54—aa-42

AVIS. DEPUIS LE PREMIER AVRIL DERNIER, mes affaires Commerciales se font sous les nom et raison de A. DUBORD & Cie. J'ai l'honneur d'informer mes pratiques et le public que je viens de faire de grandes améliorations à ma MANUFACTURE DE TABAC, Et mon importation de ce Printemps me met en état de répondre à l'encouragement dont j'ai été favorisé jusqu'à présent, et pour lequel j'offre mes plus sincères remerciements. A. DUBORD & Cie. de-53 24 mai.

AUX ACHETEURS DE PIANOS. LE Soussigné s'est assuré la seule importation et la vente au détail pour le Canada des CÉLÈBRES PIANOS de NUNNS ET CLARK NEW-YORK. La Manufacture de PIANOS de MM. NUNNS & CLARK est la plus Ancienne du Continent. Cette maison a toujours été remarquée par le soin scrupuleux apporté à chaque détail de la fabrication et c'est ce qui a donné à ses Pianos le caractère—Reconnu par les PREMIERS FACTEURS—des Instruments les-MIEUX FINIS DE L'AMÉRIQUE. Leur sonorité est brillante et puissante; et comme ils sont construits d'après le système anglais, on a pas à craindre la DURÉTÉ dont se plaignent si généralement les musiciens européens par rapport aux pianos américains. L'expérience de plus d'un quart de siècle prouve que les pianos de MM. NUNNS & CLARK sont très-propres à résister aux Grandes Vicissitudes de notre Climat Canadien; car plusieurs de ces instruments employés pendant une période plus longue sont encore en parfait état. MM. NUNNS & CLARK ont obtenu pour leurs pianos une médaille de prix à la Grande Exposition de Londres de 1851. Leur Importation régulière à Montréal a commencé en mars 1858, depuis lors ils ont obtenu l'approbation la plus favorable du public musical; et la vente s'est constamment accrue.—De nombreux acquéreurs dans toute la province témoignent de leur supériorité sur tous les autres pianos reçus jusqu'ici en Canada. On enverra sur demande un Catalogue détaillé, avec le prix; et les personnes qui désirent acheter des Pianos trouveront un avantage à les Consulter. S. T. PEARCE, 19, Grande Rue St. Jacques. e-62 Montréal, 25 juin.

SQUATTERS, (OCCUPANTS SANS LICENCE.) L'ATTENTION des personnes en possession de Terres de la Couronne, sans achat, est appelée sur le Règlement de ce Titre, qui se trouve dans l'Ordre en Conseil du 19 Janvier dernier, par lequel il est permis qu'aucune réclamation d'Occupants sans licence (Squatters) sera valable après le PREMIER jour de Septembre, 1859. Ce règlement sera strictement mis en force. P. M. VAN KOUGHNET, Commissaire. Département des Terres de la Couronne, ho-65 Toronto, 17 juin 1859.

Département des Terres de la Couronne. Toronto, 6 Juillet 1859. AVIS est par le présent donné qu'environ 22,000 Acres des TERRES de la COURONNE, dans le Township de LESLIE, Comté de PONTIAC, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le TRENTIEME jour de JUILLET courant. Pour particulièrement s'adresser à l'agent de la localité G. M. JUDGSON, Ec., à Clarendon. ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire. 12 Juillet—go-61

LA SALLET, JEAN-BAPTISTE, A LOUER, POUR CONCERTS, PANORAMAS, EXPOSITIONS, LECTURES et autres Réunions de ce genre, la Grande SALLE de l'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS, Petite Rue St. Jacques, No. 14, connue sous le nom de SALLE ST. JEAN-BAPTISTE. Pour les conditions s'adresser au Gardien de l'Institut ou au Trésorier M. R. Trudeau, Rue St. Paul. 21 juin. 61

GUILBAULT & JANOTTE, RELIEURS, Coin des Rues St.-Vincent et St.-Amable, En Face de la Librairie de MM. J. B. ROLLAND & FILS, MONTREAL. MM. GUILBAULT & JANOTTE exécutent, sur commande et dans le plus court délai, toute espèce de RELIURES, dans les derniers goûts et aux prix les plus modérés. Ils sont aussi pourvus d'un Moulin à Régler le Papier, et sont prêts à entreprendre toute espèce d'ouvrage en ce genre. 7 juin 1859. 57

AVIS A LAVALETTE informe respectueusement MM. les Musiciens et le public qu'il a transporté son Atelier à Montréal au No. 3 Rue St. Vincent vis-à-vis le Bureau de l'Ordre. Il répare et accorde toute sorte d'instruments de Musique; tel que Orgue, Piano, Harmonium, Accordéon, Violons, Instrument en cuivres &c. Son expérience, ses soins et ses prix modérés lui font espérer l'encouragement qu'il sollicite. 24 mai—d e. 5

Dr. G. PROVOST, No. 85, GRANDE RUE ST. LAURENT, MONTREAL. 1 juillet. aa-64

DOUTRE & PARISEAULT, AVOCATS, No. 16, Rue St. Gabriel, No. 16, Vis-à-vis l'Hotel du Canada. 17 juin 60

ALEX. MOUSSEAU, COURTIER, POUR la Vente des Produits et ÉPICERIES, No. 35, Rue St. François-Xavier, MONTREAL. 24 mai. d e-53

FAULX! FAULX! FAULX!

MANUFACTURE DE MONTREAL. DOZ des CELEBRES FAULX CANADIENS ETROITES de "Higgins" patrons de "Moore et Blod"...

PELLES ET BECHES. 1000 DOZ de PELLES et BECHES de "Higgins" Manufacture de Montreal...

HACHES. 1000 DOZ de HACHES garanties de "Higgins" Manufacture de Montreal...

TARIERES. MANUFACTUREES par la Compagnie de Tarieres de Montreal. Un assortiment complet toujours en mains...

CLOUS COUPES ET FICHES. 2000 QRTS de grosseurs assorties de la Celebre Manufacture de la Cote St. Paul...

TOLES. 2000 BOITES de Toles "Swansea" du Canada. 1500 " " "Glamorgan" " 500 " " "Hilton" "

FERBLANC. 600 BOITES de FERBLANC Coke IC et IX 1600 boites de meilleur Ferblanc Charcoal, IC, IX, IXX, DC, DX, DXX.

FONTE EN BARRES. 530 TONNES de Fonte No. 1, de "Colness" et "Glenarack" recemment arrivees.

Fer en Barre et Feuillard. 650 TONNES de Fer Ecoassai, bien assorti de "Glasgow"...

ZINC ET ETAIN EN BLOC. 5 TONNES de ZINC Slesien, d'ETAIN en Bloc.

CLOCHES D'EGISES, DE MANUFACTURE ET DE BATEAU A VAPEUR. VENANT d'etre regies par le North-American une congnation de CLOCHES d'ACIER, un article superieur...

Balances de Comptoir et a Plateforme Brevetees de "Fairbank". NOUS sommes agents pour la vente de ces Balances Celebres et en tenons toujours un assortiment complet.

Meches Brevetees. POUR Miner a Sec ou dans l'Eau, constamment en mains et a vendre par FROTHINGHAM & WORKMAN.

Briques Brevetees de "Ford". 5000 BRIQUES Brevetees, regues ex Minnesota de Liverpool.

Chaines et Ancres. CHAINES et ANCRES celebres de "Wood" de grosseurs assorties, etc., etc.

QUINCAILLERIES. OUTRE les effets ci-dessus, les soussignes offrent en vente leur FONDS ordinaire si COMPLET ET SI BIEN CHOISI de Quincaillerie, qui comprend toute espce d'articles dans cette ligne de commerce...

Charbons! Charbons!! LES sortes suivantes de CHARBONS sont offertes aux taux les plus raisonnables par les Soussignes, les Consommateurs sont respectueusement invites a s'assurer des Prix avant d'acheter ailleurs...

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES. M. BROSSARD, No. 53, RUE NOTRE DAME, No. 53, Buissons Boulanger, (Vis-a-Vis la Pharmacie du Dr. PICAULT.)

VIEND D'OUVRIER UN MAGASIN de Marchandises Seches, a la place ci-dessus, ou il espere recevoir de ses amis et du public en general, un encouragement liberal...

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES. M. BROSSARD, No. 53, RUE NOTRE DAME, No. 53, Buissons Boulanger, (Vis-a-Vis la Pharmacie du Dr. PICAULT.)

VIEND D'OUVRIER UN MAGASIN de Marchandises Seches, a la place ci-dessus, ou il espere recevoir de ses amis et du public en general, un encouragement liberal...

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES. M. BROSSARD, No. 53, RUE NOTRE DAME, No. 53, Buissons Boulanger, (Vis-a-Vis la Pharmacie du Dr. PICAULT.)

VIEND D'OUVRIER UN MAGASIN de Marchandises Seches, a la place ci-dessus, ou il espere recevoir de ses amis et du public en general, un encouragement liberal...

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES. M. BROSSARD, No. 53, RUE NOTRE DAME, No. 53, Buissons Boulanger, (Vis-a-Vis la Pharmacie du Dr. PICAULT.)

VIEND D'OUVRIER UN MAGASIN de Marchandises Seches, a la place ci-dessus, ou il espere recevoir de ses amis et du public en general, un encouragement liberal...

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES. M. BROSSARD, No. 53, RUE NOTRE DAME, No. 53, Buissons Boulanger, (Vis-a-Vis la Pharmacie du Dr. PICAULT.)



COMPAGNIE DE LA MALLE ROYALE DES VAPEUR OCEANIQUES DE MONTREAL.

CETTE LIGNE est composee de puissants Vapeurs de Premiere Classe, a helice, dont les noms suivent: BOHEMIAN, NORTH BRITON, ANGLO-SAXON, INDIAN, HUNGARIAN, NORTH-SCOTIAN, NORTH AMERICAN, CANADIAN, (en construction).

A moins d'accidents ils feront voile par le steve St-Laurent durant la saison 1859: DE QUEBEC A LIVERPOOL.

Indian, Samedi, 18 juin, a 9 a. m. North Briton, Samedi, 25 juin, a 9 a. m. Anglo-Saxon, Samedi, 2 juillet, a 9 a. m. Nova-Scotian, Samedi, 9 do a 9 a. m. North-American, Samedi, 16 do a 9 a. m. Hungarian, Samedi, 23 do a 9 a. m.

PRIX DE LA TRAVERSÉE. De Quebec a Liverpool. Cabine, \$66 a \$80, suivant l'accommodation. Troisieme classe, \$30 les provisions de bouche incluses. Enfants, en proportion.

Les Cabines ne sont pas assurees a moins qu'elles ne soient payees d'avance. Un Chirurgien d'experience est a bord de chaque vapeur. Un Vaisseau quittera, avec les passagers, le Quai Napoleon, a 9 heures a. m. precises, le jour du depart, et le vapeur quittera immediatement apres.

Pour fret ou passage s'adresser a EDMONSTONE, ALLAN & Co. Montreal. 49

COMPAGNIE DU RICHELIEU

Ligne Quotidienne de la Malle, ENTRE MONTREAL ET QUEBEC. VAPEURS QUEBEC ET NAPOLEON. Laissez alternativement le Port de Montreal comme suit: VAPEUR QUEBEC, CAPT. RUDOLF. Les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS a 6 h. P. M.

VAPEUR NAPOLEON CAPT. COTTE. Les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS a 6 heures P. M. La Compagnie du Richelieu a fait des arrangements avec la Ligne Canadienne de Vapeurs Oceaniques par lesquels les passagers laissant Montreal pour l'Europe le Vendredi Soir, sont assures d'etre a temps pour le Vaisseau d'outre Mer, qui quitte le lendemain: ce dernier attendra l'arrivee du Vapeur de Montreal.

JOSEPH LEVY, Agent. Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montreal, 17 mai 1859.

Le vapeur Terrebonne, CAPT. VOLIGNY, Voyagera, a l'avenir, pendant le reste de la saison, comme suit: DEPART DE TERREBONNE, Tous les Lundis a 8 1/2 heures, A. M. " Mardis a 5 " " " Jendis a 8 1/2 " " " Samedis a 6 " " DEPART DE MONTREAL, Tous les jours a 3 1/2 heures, P. M.

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET CHAMPLAIN. LE Vapeur "IRON DUKE" laisse le QUAI pour ST. LAMBERT, tous les jours a 7 heures A. M. et a 3 1/2 heures P. M. Les passagers par le Convoi de 7:00 A. M. arrivent a Boston le meme soir et a New-York le lendemain dans la matinée.

DIVISION DE LACHINE. Convois Laissez Montreal a Lachine a 7:00 A. M., Lady Simpson, 8:00 A. M. 8:45 do 9:00 do a l'arrivee du vap. 12:00 midi, 1:30 P. M. 2:45 P. M. 2:45 do 5:30 do a l'arrivee du Lady Simpson, 6:30 do 7:00 do

CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC, DIVISION OUEST. A dater du 20 juin les Convois laissent la Pointe St. Charles durant la saison d'été comme suit: 1o. Express pour Toronto et les Stations principales a 9:00 h. A. M. 2o. Convoi melé pour Kingston et les Stations intermediaires a 9:30 h. A. M. 3o. Convoi de nuit pour Toronto et les Stations principales a 7:30 h. P. M.

Les 3 Convois arrivent de Toronto comme suit: 1o. Convoi de nuit de Toronto a 9:15 h. A. M. 2o. Convoi melé de Kingston et Bytown a 6:30 h. P. M. 3o. Express de Toronto a 9:45 h. P. M.

DIVISION EST. Le Vapeur traversera de la Compagnie laissera son quai avec des Passagers comme suit: Convoi Express pour Quebec, Portland et Boston 7:00 A. M. Convoi d'Accommodation, passant la nuit a Isle d'Orléans, 3:00 P. M. Convoi Express pour Quebec, 4:00 P. M. Convoi arrivant a Quebec a 10:00 P. M.

CLOVIS LEDUC, MANUFACTUREUR DE VOITURES DE PREMIER PRIX, DES Expositions de Paris, des Etats-Unis et du Canada, MANUFACTUREUR DU Carrosse du Prince Napoleon.

CLOVIS LEDUC tout en offrant ses remerciements a ses nombreux pratiqués de DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE, pour le patronage liberal qui lui a été accordé depuis le commencement de ses affaires, prend la liberte de les informer, et le public en general, qu'il continuera de Manufacturer dans ses NOUVEAUX ATELIERS, No. 67, Rue St. Antoine.

Sur un principe nouveau et perfectionné, et tiendra constamment en mains un assortiment general de VOITURES d'HIVER et d'ÉTÉ, avec SLEIGHS de toute sorte, faites avec les meilleurs matériaux et par les meilleurs ouvriers. C. L. ayant obtenu le Premier Prix aux Expositions de PARIS, des ETATS-UNIS et du CANADA pour les MEILLEURES VOITURES, est certain que cest un motif suffisant pour que les acheteurs visitent ses Ateliers avant d'acheter ailleurs, afin d'avoir la satisfaction de juger par eux-mêmes.

MONTEAL, 1er avril 1859.—aa

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

MONTEAL, 17 mai 1859.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE DE LIVERPOOL ET LONDRES. Capital—£2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue a ASSURER les Bâti-mes et toutes sortes de propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, a des conditions liberales. Toutes pertes justes promptement réglées, sans déduction ou escompte, et sans réferer en Angleterre. Le Grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sureté aux assurés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts. Le soussigné donne AVIS que CETTE COMPAGNIE A REDUIT SES TAUX D'ASSURANCE SUR LES BÂTIMENTS A 20 PAR CENT, et continue d'assurer toute espce de propriété aux termes les plus favorables. H. L. ROUTH, Agent.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

MONTEAL, 3 janvier 1859.

HOTEL DU CANADA. AVIS IMPORTANT AUX VOYAGEURS.

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu, annonce a ses nombreux Visiteurs, qu'il vient de faire de GRANDES AMELIORATIONS dans les differents services de sa maison et qu'il espere continuer a mériter l'encouragement public.—Les prix sont tres modérés.—Des voitures sont a la disposition des visiteurs, pour les mener aux differents Depots de Chemin de Fer ou Embarcadères de Bateaux a Vapeur, sans charge. SERAPHINO GIRALDI, No. 19, rue St. Louis.

HOTEL ST. LOUIS, No. 57, Rue Notre-Dame. MAGLOIRE LONGPRÉ.

Mr. le Propriétaire de l'HOTEL ST. LOUIS a l'honneur d'informer le public de la Ville et de la Campagne, LES VOYAGEURS SURTOUT, qu'il vient de terminer des réparations extérieures et intérieures qui font de l'Hôtel ci-dessus un des plus beaux et des plus vastes établissements en ce genre a Montreal.

Les CHAMBRES sont tres-propres, tres nombreuses et tres confortables. La TABLE d'HOTE contient ce qu'il y a de meilleur sur les marchés et de mieux appreté sous le rapport culinaire. Les Boissons et Cigares sont des plus fins et des plus recherchés. Les visiteurs sont toujours certains d'être accueillis avec politesse et prévenance. Mr. Longpré envoie un OMNIBUS a tous les DEPARTS et les ARRIVÉES de Chemin de Fer et Bateaux a Vapeur. Montreal, 20 mai. ce—52

Changement de Demeure. Mr. JUNG, PROFESSEUR DE GUITARE, PIANO, Etc.

A l'HONNEUR d'informer ses amis et le Public en general qu'il a transporté sa résidence au No. 76, Rue St. Dominique, où il continuera a donner des leçons de Musique, a domicile ou chez lui, sur la GUITARE, le PIANO, etc. Les Taux de Mr. JUNG sont modérés. Montreal, 6 mai 1859. aa—48

JOSEPH LAJEUNESSE, ARTISTE.

A l'HONNEUR d'informer le public de Montreal, qu'il donnera des LEÇONS de MUSIQUE Vocale et Instrumentale, sur la Harpe, le Piano, la Guitare, le Violon et l'Orgue.

DANS LES FUGUES DIFFICILES DE BACH, Nouvelle Méthode approuvée des premiers Artistes d'Europe et une pratique de plusieurs années, il répond de faire faire aux ELEVES dans la Musique deux années dans une, leur fera comprendre les quatre Styles Anglais, Français, Italien et Allemand; et dans la Musique Vocale, leur expliquera les phrases Musicales avec les phrases poétiques, la ponctuation Musicale et poétique avec les cadences. Il réparera l'oreille gâtée par une mauvaise pratique et cultivera la voix la moins disposée, il enseignera l'harmonie, la mélodie et les beaux effets réunies ensemble en débarrassant les élèves de ce qu'on appelle de jouer des accompagnements a la mode en leur faisant comprendre leurs vrais accompagnements avec la Méthode. Il donnera un nouveau Art par lequel il enseignera la musique écrite pour le Piano sur Harpe, et enseignera a accorder la HARPE, accordera et réparera les Harpes, réparera et accordera les PIANOS. Dans tous les cas, M. Lajeunesse ne chargerait rien si le moment où l'on se serait pas satisfait.

JOSEPH LAJEUNESSE, Professeur de Harpe de Piano et chant au Pensionnat Sacré-Coeur, Sault-au-Récollet. S'adresser a ce bureau. Montreal, 25 février 1859. 1 a

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER, CANADIEN, RUE ST. LAURENT, No. 188, MONTREAL.

A l'honneur d'annoncer au public en general qu'il se chargera de poser des Tuyaux a l'Eau et a Gaz, et aussi de faire et mettre en ordre les bains, les Cabinets d'aisance, les Eviers de Cuisine, etc.

AUSSI: M. G. Yon, se charge de toutes commandes et de blancherie, telle que garniture de Cuisine, et autres, et se chargera de faire et poser des Dalles et Dégustes aux maisons, ainsi que; faire, nettoyer, et réparer les Fournaises, le tout sera exécuté sous le plus court délai de la manière la plus propre, la mieux finie a des prix tres modérés. GEORGE YON, 1 a

MEUBLES DE MENAGE. MM. POULIN et FERLAND, Meubliers-Ebénistes, offrent en vente a leur Boutique, No. 97, Rue St-Charles-Boromé, un assortiment general de Sets de Menage a des prix très réduits, entr'autres des Sets complets pour chambres a coucher, depuis \$15 jusqu'à \$50.

AUSSI: Bois de toutes sortes d'épaveurs ainsi que toutes espces de tournages, a vendre. Meubles transportés a domicile. Montreal, 24 mars 1859.—aa

Dr. TRESTLER, DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS, No. 116, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Premier prix a l'Exhibition Provinciale de 1858. Dr. TRESTLER, 1 a

Dr. D'ORSONNENS, 31 Grande Rue St. Laurent 31. MONTREAL. Montreal, 17 déc 1858.

BELLE & GERMAIN, AVOCATS, No. 12 Rue St. Lambert, No. 12. Chez Jos. Belle, Rec., Notaire. Montreal, 6 déc. 1858.—1 a.

BAINS DE MONTREAL.

LE Soussigné informe ses pratiqués et les citoyens de Montreal et des environs, qu'il vient d'ouvrir ses CHAMBRES DE BAINS, pour la Saison. Dix Bains en Cuivre, galvanisés en Argent, sont a la disposition des habitués, aussi bien qu'un Salon pour la commodité des Baigneurs. Un Salon de Barbier-Coiffeur est attaché a cet Etablissement, ainsi qu'un autre pour les Dames et Enfants, avec un assortiment choisi de parfumeries Françaises et Anglaises, Cannes, Collets, Parapluis, un assortiment de Cigares de la Havane et autres Favorites. Mr. M. prend cette occasion de recommander sa célèbre teinture a cheveux qui teint Noir, Brun, etc. A cet effet il tient une Chambre privée pour ceux qui voudraient s'en servir. Les Bains seront ouverts tous les jours de 6 heures A. M. a 10 heures P. M., et le Dimanche jusqu'à 11 A. M. Des Billets de Saison seront donnés a l'établissement. P. MORETTI, Montreal, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

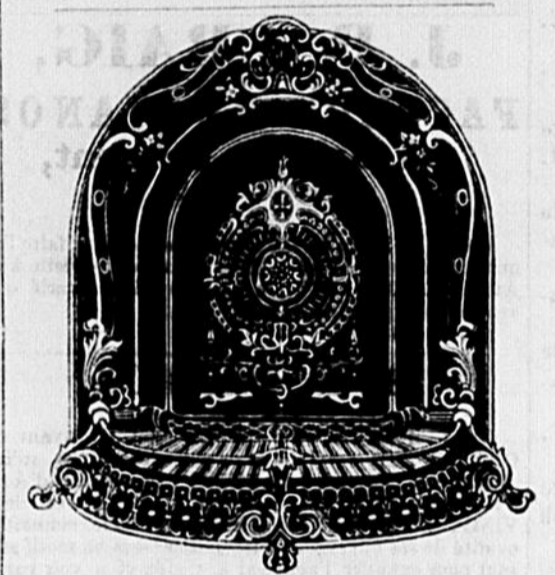
MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.

MONTEAL, 17 mai.



UN GRAND ASSORTIMENT DE GRILLES AMERICAINES, POUR CHEMINÉES.

POELES DE CUISINE ET Couchettes en Fer, A DES PRIX TRES REDUITS, RODDEN & MEILLEUR, 71, Grande Rue St. Jacques. Montreal, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa

MONTEAL, 8 avril 1859.—aa